

Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

① 06-83-27-22-80
☐ ffcmcuristes1@gmail.com

https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm

ALERTE FFCM (épisode n° 3 du 20 novembre 2024)

L'amendement 2210 est enterré, mais un autre mauvais coup est déjà là!

L'action **convergente** de tous les partisans du thermalisme social à laquelle la **FFCM** et les **curistes** ont pris **toute leur place** en alertant de nombreux **Député**s et **Sénateurs**, a porté **ses fruits**.

En effet, après le **rejet massif** en 1° lecture à l'Assemblée Nationale de l'amendement 2210 qui voulait baisser du taux de prise en charge des cures, il est quasiment certain qu'une présentation en 2° lecture après le passage au Sénat est à écarter. Au pire, il serait à nouveau largement rejeté.

Merci et bravo à tous les curistes qui ont contribué à cette première victoire.

Mais une **attaque générale** contre le système de santé été annoncée **18 novembre** devant le Sénat par Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre de la Santé (**cliquez sur le lien ci-dessous**).

https://www.publicsenat.fr/actualites/sante/sante-le-gouvernement-annonce-une-baisse-du-remboursement-des-medicaments-en-2025

Pour parler plus claire que cette dame, nous allons avoir droit dans le cadre du PLFSS 2025 une baisse générale des taux de remboursement de - 5% dès 2025 (65% au lieu de 70% pour les consultations et 60%, 25% et 10% au lieu de 65%, 35% et 15% pour tout le reste.

Cette **régression** sera **officialisée** par un **arrêté ministériel**, qui prévoit un transfert des charges vers les mutuelles d'environ 900 millions d'euros.

L'annonce du transfert de ces frais vers les **mutuelles**, va entraîner une sévère hausse **supplémentaire** des cotisations, et ce seront les assurés qui trinqueront ! **de qui se moque-t-on** ?

Comme pour l'amendement 2210, demandez aux Députés et Sénateurs de s'opposer à cette régression sociale.

Merci de faire circuler et de visiter notre site https://www.ffcm.info/